

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE**

**N°210 – SPECIAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

**CONSULTATION SUR PLACE :**

Accueil de la Mairie 46 Avenue de Gameville 31650 Saint-Orens de Gameville – 05.61.39.00.00

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

**DEL n° 01-82-2020**

**DATE DE CONVOCATION :**  
03/07/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

---

L'an deux mille vingt et le vendredi 10 juillet à 8 heures 00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE légalement  
convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique sous la  
présidence de Madame Dominique FAURE, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs:**

MASSA – FABRE-CANDEBAT – JOP – CROUZEILLES – KOUNOUGOUS – LASSUS PIGAT –  
LOURME – MESTRE – DUPRESSOIRE – GODFROY – TABURIAU – PUIS – VALERA –  
AUDOUBERT – FERNANDEZ – TEXIER – ARCARI – HARRAT – CLÉMENT – AUSSENAC –  
RENTAZÉ – UBEDA – ANDRIEU – RAIMBAULT – DELPIT – LUMEAU-PRCEPTIS –  
VERGNAUD – ARTERO

Formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents Mesdames et Messieurs :**

PERAL, BAREILLE, GIVAJA, DEL BORELLO

**Pouvoir :**

Madame PERAL	à	Monsieur GODFROY
Madame BAREILLE	à	Madame LUMEAU PRECEPTIS
Monsieur GIVAJA	à	Monsieur VERGNAUD
Monsieur DEL BORELLO	à	Monsieur ARTERO

**Monsieur François UBEDA a été élu secrétaire de séance.**

**OBJET : Élections sénatoriales 2020-Élection et désignation des délégués des conseils  
municipaux et leurs suppléants**

**Résultat du vote :**

- Liste « Avec vous pour Saint-Orens » : 26 voix, soit 8 suppléants
- Liste « A Saint-Orens, le cœur de la Ville c'est vous » : 6 voix soit 1  
suppléant

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2020

### ÉLECTION ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET LEURS SUPPLÉANTS

#### Exposé

Madame le Maire expose à l'assemblée que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2020.

Auparavant, il convient de constituer le collège électoral relatif à ce scrutin. De ce fait, le conseil municipal est invité à élire ses délégués et suppléants

Aux termes de la loi, il apparaît que les élus de la Commune sont tous délégués de droit. Toutefois, il convient de désigner 9 suppléants du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020,

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette installation.

#### Délibération

**Vu** le décret n°2020-812 du 29 juin 2020, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code électoral et notamment ses articles L. 283 à L. 293,

**Considérant** que la Commune de Saint-Orens doit désigner 9 suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020,

**Considérant** que le scrutin a lieu, pour les Communes de plus de 1 000 habitants, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel,

**Considérant** qu'à l'ouverture du scrutin, 2 listes ont fait acte de candidature,

**Considérant** que le bureau électoral a été constitué, conformément aux textes, comme suit :

- Madame Dominique FAURE, Présidente,
- Madame Georgette PERAL et Monsieur Jean-Pierre GODFROY, conseillers les plus âgés,
- Madame Élise RAIMBAULT et Monsieur David ANDRIEU, conseillers les plus jeunes,
- M. François UBEDA a été élu secrétaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

#### DECIDE

##### ARTICLE 1

Le vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants	: 33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 32

Ont obtenu :

Liste 1 : 26 suffrages

Liste 2 : 6 suffrages

Par application de la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, le nombre de suppléants élus sur chaque liste sont les suivants :

Liste 1 : 8 suppléants

Liste 2 : 1 suppléant

## **ARTICLE 2**

Les suppléants élus sont les suivants :

- 1 - EL MARZOUKI Samiha
- 2 – JACQUEL Fabien
- 3 – BOURDON Katia
- 4 – PIONNIE Jean-Claude
- 5 – BERNARD Sandrine
- 6 – MINVIELLE-LAROUSSE Michel
- 7 – BADET Blandine
- 8 – CASAMITJANA Olivier
- 9 – LLORET Christophe

## **ARTICLE 3**

De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Madame le Maire de Saint-Orens,  
  
Dominique EAURE

Pour copie conforme, fait à Saint-Orens de Gameville le : 10/07/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : 10/10/20

Affichage, publication ou notification le : 16/10/20